



Le 1 avril 2022 - Communiqué de presse

Editions et Gallimard adoptent la remise minimale à 36% pour les libraires

Le Syndicat de la librairie française défend de longue date la nécessité de fixer un seuil de remise commerciale à 36%, niveau en-dessous duquel une librairie ne peut pas exercer son métier dignement en faisant face à ses charges et en rémunérant convenablement ses salariés. Nous saluons donc les décisions importantes prises par Editions et Gallimard qui répondent à cette revendication du SLF.

Editions a annoncé jeudi 31 mars qu'aucune librairie ne serait rémunérée en dessous de 36% à compter du 1^{er} juillet 2022. Le groupe prévoit également un plan de modernisation de sa distribution permettant d'assurer une livraison en 24 heures partout en France courant 2023. Il appuiera en outre les libraires afin de favoriser leur présence en ligne et sur les réseaux sociaux.

Ces annonces interviennent au moment où le groupe Vivendi, propriétaire d'Editions, lance une OPA sur Lagardère, propriétaire d'Hachette livre. Le SLF a engagé une action auprès de la Commission européenne pour s'opposer à la fusion des deux leaders de l'édition, de la diffusion et de la distribution. Cette action se poursuivra, l'instauration d'une remise minimale ne réduisant pas les craintes de notre profession quant aux conséquences d'une telle opération sur l'économie des librairies, les équilibres généraux du marché du livre et la diversité culturelle.

Le groupe dirigé par Antoine Gallimard a par ailleurs confirmé au SLF, début 2022, sa volonté de porter à 36% la remise minimale aux libraires pour l'ensemble du périmètre Madrigall. Cette mesure s'appliquera à compter du 1^{er} juin 2022.

Nous invitons les autres fournisseurs des librairies qui ont encore des remises inférieures à 36% à rejoindre le mouvement impulsé aujourd'hui par Gallimard, Editions, et porté antérieurement par d'autres partenaires historiques des librairies, afin de reconnaître le rôle majeur que celles-ci jouent pour la défense des catalogues et des auteurs, ainsi que leur capacité à s'adapter face aux crises et au renforcement de la concurrence, notamment en ligne.

 @SLF_Librairie

Le Syndicat de la librairie française regroupe plus de 700 librairies de toutes tailles, généralistes ou spécialisées dont la vente de livres au détail constitue l'activité principale. Il est aujourd'hui considéré par les autres professions du livre et les pouvoirs publics comme le syndicat représentatif du secteur de la librairie. En savoir plus : www.syndicat-librairie.fr

Contact presse : Morgane Le Guillou
Syndicat de la librairie française
m.leguillou@syndicat-librairie.fr / 01.53.62.23.13